



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2014, Université Lille 2 - Droit et santé.
hceres-02040446

HAL Id: hceres-02040446

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040446v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public

de l'Université Lille 2 – Droit et santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université Lille 2 – Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit public

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008176

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2, commune(s) : Lille (Nord)
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit public* est une mention classique de droit public tout en étant composée de deux masters 1 (M1) : un M1 *Droit public général* et un M1 *Administration publique* qui correspond en réalité à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG). En deuxième année de master (M2), la mention comporte quatre spécialités : *Droit et contentieux publics*, *Droit public de l'entreprise*, *Droit de la défense et de la sécurité et Administration publique* qui correspond en fait au M2 de l'IPAG.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il existe un décalage entre la réalité des formations telles qu'elles apparaissent, notamment au niveau des spécialités, et le dossier présenté aux évaluateurs. En effet, cette mention doit être restructurée à l'horizon 2015, mais ces changements ont déjà été intégrés dans les dossiers présentés aux évaluateurs. Ainsi, le dossier présenté comporte une 5^{ème} spécialité *Professions immobilières, construction et urbanisme, droit de l'environnement et du développement durable* qui résulte en réalité de l'intégration, sous forme de spécialité, de la mention existante *Professions immobilières, constructions, environnement et développement durable* qui est évaluée par ailleurs.



En outre, la spécialité *Administration publique* ne figure pas dans le dossier principal, mais dans un autre dossier qui ressemble à un dossier « mention », car cette spécialité doit se transformer en mention. Au final, les évaluateurs ont été confrontés à un dossier très difficile à évaluer, car il est globalement confus et mal construit. Cette forme défailante impacte obligatoirement la qualité de l'évaluation *ex post*.

Les objectifs de la mention ne sont pas définis dans le dossier. La structure de la formation est classique en comportant notamment cinq enseignements droit public approfondi en master 1 qui correspondent aux fondamentaux de droit public (M1), et sept enseignements de spécialité poursuivis au niveau du master 2 (M2). Les mutualisations restent modestes. Les modalités d'acquisition de compétences additionnelles transversales, l'acquisition de compétences préprofessionnelles, et les publics concernés par la mention, ne sont pas indiqués dans le cadre du dossier soumis aux évaluateurs.

Le positionnement dans l'offre de formation de l'établissement n'est pas précisé. Par ailleurs, le dossier indique que la formation est unique au niveau régional, or ceci est surprenant dans la mesure où il existe d'autres formations de droit public au niveau de l'académie, même si les formations ne sont pas strictement identiques. Les données relatives à l'adossement aux milieux socioprofessionnels sont limitées, de même que les liens pédagogiques avec d'autres établissements. Les relations et échanges internationaux ne sont pas précisés dans le cadre du dossier mention.

L'attractivité de la mention paraît satisfaisante, mais le dossier n'indique ni le taux de réussite ni l'analyse du devenir de diplômés ; certaines de ces données sont fournies dans les dossiers spécialités.

Le pilotage de la mention est également critiquable. La qualité de l'équipe pédagogique n'est pas à remettre en question (plus de 20 enseignants-chercheurs en M1). Par contre, l'évaluation interne, le suivi des étudiants, les fiches RNCP, les annexes descriptives des diplômés sont de trop faible qualité.

L'appréciation globale portée sur le dossier mention est donc plutôt négative.

● Points forts :

- Les enseignements proposés sont souvent diversifiés et originaux.
- L'équipe pédagogique est solide.

● Points faibles :

- Le dossier de la mention est très mal présenté.
- Le pilotage global de la mention et modalités pédagogiques, tels que l'on peut les reconstituer, sont perfectibles.
- La professionnalisation insuffisante au niveau du M1.

● Recommandations pour l'établissement :

Le dossier mention doit être revu de façon approfondie afin de faire ressortir clairement l'existant et les objectifs de la future restructuration.

Evaluation par spécialité

Droit de la défense et de la sécurité

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité vise à former les étudiants dans les domaines spécifiques de la défense et de la sécurité.

- Appréciation :

Le dossier présenté ne comprend pas les compétences attendues ni les objectifs propres à la spécialité. La maquette est globalement bien construite même si elle pourrait intégrer de nouvelles problématiques (couverture des risques, sécurité globale, intelligence artificielle, respect du secret...). Le dossier présenté est souvent très succinct et ne permet pas d'apprécier le dispositif de formation par la recherche, la formation professionnelle et les relations internationales.

Si le domaine est porteur, l'attractivité de la formation est plutôt limitée (nombre d'étudiants en dessous de 20) et l'insertion des diplômés n'est pas analysée.

Le pilotage de la spécialité est satisfaisant (10 enseignants-chercheurs, taux de réussite qui est proche de 100 %), cependant les modalités de suivi de la formation ne sont pas précisées dans le dossier.

- Points forts :

- Le sérieux de la formation est démontré par le contenu de la maquette.
- Des partenariats sont établis avec des institutions réputées comme l'Institut des hautes études de Défense nationale.
- Le domaine concerné reste porteur.

- Points faibles :

- Le dynamisme ainsi que l'attractivité de la formation restent à améliorer.
- L'ouverture internationale reste plutôt limitée.
- Le suivi de la formation et du devenir des étudiants n'est pas précisé.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette spécialité est à consolider et à dynamiser avec de nouveaux domaines à aborder, en particulier les questions liées à la sécurité et aux nouvelles technologies.



Droit et contentieux publics

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette formation entend former les étudiants aux aspects théoriques et pratiques du contentieux administratif afin de les spécialiser dans ce domaine spécifique de nature à intéresser aussi bien le secteur public que le secteur privé.

- Appréciation :

Les compétences attendues sont clairement énoncées. Il s'agit pour les étudiants d'intégrer des institutions ou des services spécialisés dans le contentieux de droit public (juriste d'entreprise publique, magistrat administratif, avocat spécialisé en droit public). Les objectifs présentés sont clairs et lisibles ; ils sont en outre cohérents au regard de la spécialité annoncée. Le contenu des unités d'enseignement est tout à fait satisfaisant et permet de couvrir les fondamentaux du droit public (droit administratif, droit constitutionnel, droits de l'Homme), il permet soit d'intégrer un parcours recherche soit d'intégrer un parcours professionnel. La poursuite en doctorat est valorisée par la possibilité d'élaborer un mémoire de recherche et par les liens établis avec le laboratoire de recherches. Les étudiants peuvent également réaliser un stage (durée non spécifiée). Par contre, peu de compétences transversales sont développées (uniquement l'apprentissage d'une langue étrangère semble-t-il). Le dossier présenté est relativement peu développé sur le volet de la formation continue (non renseigné dans le dossier) et des échanges internationaux (accueil ponctuel d'étudiants étrangers).

Selon le dossier l'attractivité est satisfaisante (même si 2/3 des étudiants viennent de Lille). Le dossier souligne que parfois les « bons étudiants » partent dans d'autres établissements (universités de Paris) qui disposent de formations similaires. L'insertion professionnelle est plutôt moyenne (quatre diplômés sans emploi sur la promotion 2011 composée de 13 étudiants) et le suivi des diplômés présente des défaillances (peu de statistiques fiables). L'équipe enseignante est un peu déséquilibrée au profit des enseignants-chercheurs (10) et au détriment des professionnels extérieurs (quatre).

- Points forts :

- L'équipe montre un dynamisme indéniable.
- Les objectifs présentés sont clairs.
- Des relations sont établies entre le monde professionnel et la recherche.

- Points faibles :

- Les modalités d'évaluation de la formation sont perfectibles.
- Le suivi des étudiants diplômés est insuffisant.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette spécialité doit être poursuivie et consolidée. L'offre peut être améliorée par un meilleur suivi du devenir des étudiants par des enquêtes précises et systématiques.



Droit public de l'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité entend former les étudiants dans des domaines qui sont à l'interface de l'administration et du monde de l'entreprise. Cela concerne les domaines de la finance, de l'urbanisme, des contrats et de l'économie.

- Appréciation :

La pertinence du domaine de la formation est bien exploitée par l'équipe pédagogique. Les objectifs exposés sont classiques et bien définis (cadre des collectivités territoriales, professions libérales). L'aspect professionnel est largement pris en compte (organisation de nombreux contacts entre les étudiants et les milieux professionnels) sans oublier une formation par la recherche (rédaction d'un mémoire, appui de l'école doctorale). La formation est également ouverte à la formation continue (en moyenne deux étudiants par promotion composée de 15 à 20 étudiants). Par contre, les échanges internationaux restent assez modestes (un ou deux étudiants étrangers par promotion).

L'attractivité de la formation est satisfaisante (entre 60 et 100 dossiers de demande par an), mais le suivi des étudiants établi par l'université n'est pas détaillé dans le dossier. L'insertion semble également satisfaisante puisque les anciens étudiants occupent globalement, selon le dossier, des emplois de niveau cadre.

L'équipe pédagogique est largement professionnalisée (50 % de professionnels extérieurs) ; par contre le suivi et le pilotage de la formation présentent encore quelques carences (absence de conseil de perfectionnement notamment).

- Points forts :

- Investissement de l'équipe pédagogique.
- Les liens avec les milieux professionnels sont forts.
- L'attractivité est indéniable.

- Points faibles :

- Le pilotage de la formation présente quelques carences.
- Le développement de l'apprentissage n'est pas envisagé.
- L'ouverture internationale est limitée.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette spécialité présente de nombreux atouts, elle doit être accompagnée dans son développement par davantage de soutien administratif et de dispositifs de suivi.



Administration publique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Administration publique* correspond en réalité aux formations délivrées par l'institut de préparation à l'administration générale. Il s'agit de préparer les étudiants aux différents concours administratifs avec une préparation spécifique destinée au secteur de l'administration pénitentiaire.

- Appréciation :

Les compétences attendues sont clairement énoncées (interpréter les textes, rédiger des rapports, manager des équipes, piloter des projets). Une distinction est établie au niveau du master 2 entre l'administration générale et l'administration pénitentiaire. La formation par la recherche reste relativement modeste (absence de dispositif particulier), ce qui est logique pour une préparation aux concours. La formation montre un réel souci d'adaptation au monde professionnel (adaptation aux nouvelles modalités de recrutement dans la fonction publique, entretiens professionnels, stage réparti sur l'année). Par ailleurs, l'accueil des personnes en évolution professionnelle est facilitée (validation des acquis de l'expérience, validation des acquis professionnels). Par contre, l'ouverture internationale n'est pas valorisée (aucun partenariat international).

L'attractivité de la formation est tout à fait satisfaisante (130 dossiers déposés, 70 retenus) de même que le suivi des diplômés réalisé par l'université. Enfin, l'équipe pédagogique est diversifiée, car elle comprend des enseignant-chercheurs (47) et des professionnels extérieurs (20) tandis que les modalités de suivi des étudiants sont facilitées par l'existence d'un conseil de perfectionnement. Cependant, les taux de réussite ne sont pas spécifiés.

L'appréciation portée sur la spécialité s'avère donc globalement positive.

- Points forts :

- Une approche pragmatique et réactive de la préparation aux concours.
- Une ouverture spécifique aux métiers de l'administration pénitentiaire.
- Un stage en master 2 réparti sur l'année.

- Points faibles :

- Les liens avec la recherche sont très limités.
- L'ouverture internationale est à construire.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette spécialité s'avère indispensable pour la préparation au concours dans la zone géographique considérée.



Observations de l'établissement



Université Lille 2
Droit et Santé

Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

MASTER
Mention Droit public

Sans objet

A Lille, le 26 mars 2014

Le Président
de l'Université Lille 2 Droit et Santé

Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE